

QUOI DE NEUF



Bulletin Municipal
N° 38
Été 2016

À MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE ?

Vie du village en photos |



Le mot du Maire |

C'est avec grand plaisir que je prends la plume pour vous faire part des principaux travaux réalisés au sein du Conseil Municipal avec, comme chaque année, le vote du budget et la programmation des investissements. Dans les lignes qui suivent, vous découvrirez que les finances de la commune sont saines, grâce à une gestion rigoureuse et mesurée de votre Conseil Municipal.



Par contre, je ne vous cache pas la profonde déception et le grand désarroi ressentis en constatant les importantes dégradations subies à la Maison des Associations (murs souillés par un ballon recouvert de boue, traces de freinage volontaires dans le gazon et sur le parvis de l'école, compteur de gaz fracturé, luminaires arrachés et vandalisés). De plus, 4 portes ont été fracturées dans les vestiaires du terrain de football. L'évaluation des travaux de remise en état s'élève à 5 000 €.

Deux plaintes ont été déposées auprès de la Gendarmerie et une enquête est en cours. Les travaux de remise en état ne seront pas effectués tant que les auteurs des faits ne seront pas identifiés. Nous estimons, en effet, que les vandales majeurs ou les parents responsables d'enfants mineurs doivent payer pour toutes ces dégradations. Nous sommes en présence d'un petit groupe d'une dizaine d'individus irrespectueux, très souvent alcoolisés, en partie mineurs et issus de familles Maiziéronnes bien connues de nous tous. Il est inadmissible que des enfants mineurs soient encore dans les rues de Maizières à minuit. J'en appelle à la responsabilité des parents qui doivent assumer l'éducation de leurs enfants. Je ne souhaite pas que la facture s'allonge car c'est à nous, contribuables, de la régler si rien n'est fait.

J'en appelle donc à l'unité des Maiziérons pour renforcer la vigilance et la réactivité. Si vous êtes témoins de cas d'incivilités, vous devez appeler la Gendarmerie dans les plus brefs délais (03 25 24 71 82 ou le 17).

Ces faits doivent effectivement cesser immédiatement à l'approche de la période estivale.

Il en est de même pour les rodeurs qui repèrent les maisons inhabitées afin de commettre des cambriolages pendant les vacances d'été. Je vous rappelle que sur la période de juillet, août et septembre 2015, nous avons subi en moyenne un cambriolage par semaine.

J'en profite également pour vous signaler que, par arrêté municipal en date du 21 juin 2016, **l'utilisation des pétards est interdite les 13 et 14 juillet**, et ce à des fins de sécurité des biens et des personnes.

Autre sujet très préoccupant, les moustiques, car ces derniers viennent perturber toutes les activités de plein air, que ce soit au travail ou pendant les loisirs. Nous subissons une invasion sans précédent due aux inondations inhabituelles et tardives en cette période de l'année. De mémoire de Maiziéron, je n'ai jamais vu le niveau d'eau aussi élevé en cette fin de mois de juin.

Il est de plus en plus certain que nos territoires de vallées servent de champs d'expansion des crues afin de protéger le Grand Paris des inondations. Preuve en est : il y a déjà quinze jours que la circulation des voies sur berges est rétablie alors que nous avons encore les pieds dans l'eau. Nous sommes pris entre la fermeture du barrage de la Grande Bosse à Jaulnes (Seine-et-Marne), qui régule le débit de la Seine pour Paris, et la vidange de la tranche exceptionnelle des grands lacs réservoirs.

Il serait bon que les sept millions de Parisiens cotisent à hauteur de 1€ par habitant, afin de nous permettre de dédommager les sinistrés et de participer à une campagne de démoustication digne de ce nom.

Il faut savoir que notre Communauté de Communes des Portes de Romilly (CCPRS) cotise à hauteur de 0,71 € par habitant au Syndicat de Démoustication, ce qui représente environ 13 000 €.

La surface à démoustiquer est de 200 hectares sur Maizières et 400 hectares sur Romilly, soit 600 hectares à 300 € / hectare. Le budget s'élève à 180 000 € pour un passage d'hélicoptère équipé d'un épandeur spécifique, avec une efficacité pour la destruction des larves estimée à 20 % en raison de l'état végétatif du milieu naturel.

Le seul produit autorisé et homologué pour ce type de prolifération est un insecticide naturel appelé Bacille de Thuringe. Ce dernier doit être mélangé à des drèches de maïs pour assurer une meilleure pénétration à travers les feuillages. Il est efficace sur les larves uniquement à un certain moment de leur cycle. La période d'application du produit se limite donc à quelques jours.

De plus, nous devons attendre le retrait de la crue pour intervenir afin d'optimiser le coût du traitement sur les zones les plus rapprochées du village. Le Syndicat s'interroge actuellement pour refaire une intervention dans les quelques semaines à venir, tout en sachant que le budget est épuisé, suite à un premier passage effectué fin février, et que la CCPRS devra de nouveau apporter sa contribution financière pour alimenter le budget.

Je vous prie instamment de bien vouloir vider régulièrement vos divers(es) récipients, bâches, vieux pneus ou tout autre objet contenant de l'eau depuis plusieurs jours, lieux idéals de prolifération du moustique urbain.

Attendons-nous à vivre un été pourri par les moustiques, certes, mais souhaitons vivement que le soleil revienne afin qu'il assèche notre vallée et surtout que notre moral s'améliore après cette période de pluie intense.

La construction des 12 pavillons seniors se termine et la prise de possession des lieux par les locataires est prévue pour le 18 juillet prochain. 8 pavillons sont attribués à des Maiziérons ou à des parents de familles Maiziéronnes. Ce programme a connu un réel succès, de nombreuses demandes n'ont pas pu être honorées. Ce petit lotissement sera desservi par « la rue des Sages ».

A l'heure où j'écris ces lignes, il serait question d'une fermeture de classe à l'école. Le verdict devrait tomber fin juin/début juillet. Notre commune a un effectif d'élèves très fluctuant au fil des semaines, avec des départs et des arrivées de familles. Il est très difficile de prévoir les entrées et les sorties pour la rentrée prochaine. Tout comme l'an dernier, le maintien ou la fermeture d'une classe va certainement se jouer à quelques élèves près.

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons vivement que les classes restent en place, afin de faire perdurer la qualité de l'enseignement sur notre commune. La fermeture d'une classe entraînera une augmentation des effectifs dans chaque classe, avec notamment une maternelle de 30 élèves, ce qui engendre un travail supplémentaire pour nos professeurs des écoles déjà largement sollicités par des enfants de plus en plus turbulents.

De nombreuses questions me sont posées au sujet de l'assainissement. Nous travaillons toujours sur ce dossier très épineux et extrêmement difficile à gérer.

Nous continuons d'avancer sur ce projet, notamment sur la phase d'étude de faisabilité. Ainsi, nous aurons les éléments nécessaires pour établir un cahier des charges afin de lancer l'appel d'offres et de déterminer le coût réel du chantier. Il restera ensuite à solliciter les financeurs (Etat, Agence de l'Eau, Région, Département) pour établir notre plan de financement et obtenir, au final, le prix du mètre cube d'eau facturé qui sera déterminant pour la poursuite ou non du projet.

Sur le Parc de l'aérodrome, côté Aéromia, deux bâtiments de 3 000 m² et un de 700 m² sont terminés et proposés à la location de cellules modulables en fonction des besoins. Ils sont financés par la Communauté de Communes des Portes de Romilly (CCPRS) pour créer une pépinière d'entreprises. Quatre entreprises (Éoliennes NORDEX, Géomètre GUICHARD/SORET, Cycles DUFOUR, Beauté Féminine) occupent déjà ces bâtiments.

La CCPRS va construire un bâtiment de 3 500 m² réservé en location-vente pour une entreprise spécialisée dans le hamburger congelé (So FAST, So GOOD). Environ 60 emplois devraient être créés dans les 2 prochaines années. Le début des travaux est annoncé pour septembre.

La SNCF est en négociation pour acheter 50 000 m² de terrain afin d'y construire son Pôle d'Excellence et créer, là encore, de nombreux emplois. Peut-on malgré tout parler de création d'emplois après les licenciements du Technicentre ?

Une surface de 8,50 hectares, dont 2,57 ha sur la Commune de Maizières, vient d'être achetée au prix de 2 700 000 € par la Société Sorodi, gérée par M. MERLE.

Un chantier de 50 hectares de fouilles archéologiques préventives va avoir lieu dès septembre, notamment entre la sortie de Maizières et le Pôle Automobiles.

Un fond de soutien de 100 000 € a été mis en place par la CCPRS pour des travaux d'aménagement ou de créations d'entreprises sur le territoire de la CCPRS. A ce titre, les artisans et micro-entreprises intéressés par cette aide financière non négligeable peuvent se rapprocher de Madame Valérie NOBLET, vice-Présidente à la CCPRS. Quelques demandes sur Maizières ont déjà été effectuées et sont en cours d'instruction.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance des comptes rendus des séances du Conseil Municipal.

Comptes rendus des dernières séances du Conseil Municipal |

 **Séance du 4 février 2016 à 20h30** – Absent excusé : M. Jean BOTELLA

♦ Mise à jour du classement sonore des voies routières :

Le Code de l'Environnement vise à réglementer l'isolation acoustique des façades des bâtiments à construire dans certains secteurs affectés par le bruit des routes à grande circulation.

En 2012, la Commune de MAIZIERES, traversée par la RD 619, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement en catégorie sonore 4, engendrant une largeur de secteur affectée par le bruit de 30 mètres de part et d'autre de cette voie.

Suite à une étude réalisée en 2015, la Direction Départementale des Territoires de l'Aube propose de passer le classement sonore de la commune en catégorie 3. Ce nouveau classement contraindrait dorénavant les constructeurs à renforcer l'isolation acoustique de tous les nouveaux bâtiments situés dans un secteur de 100 mètres, de part et d'autre de la RD 619.

A ce titre, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition pour les raisons suivantes :

- Aucun changement n'est intervenu sur la structure de la chaussée depuis 2012 ;
- Les nuisances sonores et polluantes sont, au fil du temps, beaucoup moins impactantes grâce aux nouvelles normes applicables sur les moteurs (Euro IV... Euro V pour les camions) ;
- Ne pas obliger les futurs propriétaires à respecter une réglementation en matière d'isolation acoustique de plus en plus contraignante et à supporter les frais supplémentaires engendrés.

◆ **Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de distribution de gaz exploités par G. R. D. F. :**

Une nouvelle redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été créée.

Cette redevance, due chaque année aux communes par GRDF, est fixée par le Conseil Municipal, dans la limite du plafond suivant ⇒ 0,35 € / mètre de canalisation construite ou renouvelée.

Elle sera revalorisée automatiquement chaque année.

◆ **Location du logement communal sis 6 bis, rue Maréchal de Lattre de Tassigny :**

Depuis le 15 février 2016, M. Nicolas JOLY et Mme Cécile BARREAUX sont les nouveaux locataires du logement communal sis 6 bis, rue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Le montant mensuel du loyer est fixé à 480 €, hors charges.

◆ **Renouvellement de la convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires avec l'U.S.M.C. (Union Sportive de Maizières et Châtres) :**

Une convention fixant les modalités d'occupation du terrain de football par l'USMC avait été signée en juillet 2011, pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal accepte de renouveler cette convention pour la mise à disposition, à titre gratuit, du terrain de football et des vestiaires à l'U S M C.

◆ **Sauvegarde informatique :**

La sauvegarde de l'ensemble de notre système informatique déportée s'élève actuellement à 397,52 € TTC par an, pour 5 Go. Il s'avère que cette capacité devient insuffisante par rapport aux données à sauvegarder.

Afin de remédier à ce problème, le Conseil Municipal décide d'augmenter la capacité de sauvegarde et accepte la proposition de notre prestataire de logiciels JVS-MAIRISTEM ⇒ 564 € HT, soit 676,80 € TTC pour 15 Go.

◆ **Location de la Salle des Associations :**

➤ Les locaux (dojo, salle des associations et ses annexes) sont mis à disposition, à titre gratuit, des associations de la Commune, **en priorité**, et de toute personne majeure, organismes ou autres, ayant eu l'autorisation.

➤ La Salle des Associations et ses annexes (hall d'entrée, vestiaire et sanitaires) peuvent faire l'objet d'une location (réunions familiales, associatives, professionnelles, ...), aux conditions et tarifs fixés comme suit :

Tarif journée (en semaine uniquement) ⇒ assemblées ou réunions d'entreprises (Maizières et extérieur)
⇒ réunions familiales ou autres (Maizières uniquement)

Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 30 avril
60 €	70 €

Tarif week-end entier (non divisible) ⇒ habitants de Maizières uniquement

Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 30 avril
150 €	175 €

Montant des cautions :

- 500 € pour la location de salle ;
- 100 € pour le ménage.

Commentaire ⇒ pour les demandes de location ou tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de Mairie au 03 25 24 83 07.

Un règlement intérieur a été mis en place par le Conseil Municipal et sera remis à chaque locataire qui devra s'y soumettre rigoureusement, sous peine de sanctions.

La séance est levée à 23h30

La première partie de cette séance a été consacrée au vote du Compte Administratif 2015, retraçant la situation des finances 2015, ainsi qu'au Budget Primitif 2016 des Services des Eaux et d'Assainissement.

❶ SERVICE DES EAUX :

▪ **Approbation du compte administratif 2015 et affectation du résultat :**

Le compte administratif du Service des Eaux fait apparaître un excédent cumulé de 134 909,10 € :

- > Excédent de la Section d'exploitation $\Rightarrow$ 150 895,21 €
- > Déficit de la Section d'investissement $\Rightarrow$ 15 986,11 €

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé de 134 909 € au budget de l'exercice 2016 (recettes section d'exploitation).

▪ **Adoption du Budget 2016 :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget du **Service des Eaux** :

- ♦ Section d'investissement (équilibrée en dépenses et en recettes) $\Rightarrow$ 84 169 €
- ♦ Section d'exploitation $\Rightarrow$ 290 955 € en dépenses / 560 185 € en recettes

▪ **Tarifs de vente d'eau votés par le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) - Année 2016-2017 :**

Afin que le transfert de compétence du Service des Eaux de la Commune au SDDEA n'entraîne pas d'augmentation des tarifs pour les abonnés, il a été décidé de baisser les tarifs de 5,5 % car la Commune est dorénavant assujettie à la TVA.

Ainsi, les tarifs de vente d'eau sont arrêtés comme suit par le COPE (*voir commentaire ci-dessous*) :

- ♦ Part fixe - abonnement du 01/04/2016 au 31/03/2017 :
 - Branchement principal $< \varnothing 60$ mm $\Rightarrow$ 42,65 € / an
 - Branchement principal $\geq \varnothing 60$ mm $\Rightarrow$ 61,61 € / an
- ♦ Part proportionnelle (période de consommation entre relevés des compteurs 2016 et 2017) :
 - De 1 à 120 m³ $\Rightarrow$ 1,09 € / m³
 - Au-delà de 120 m³ $\Rightarrow$ 1,00 € / m³
- ♦ Forfait déplacement $\Rightarrow$ 35 €

***Commentaire :** par délibération du 24 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le transfert de compétences et l'adhésion du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube, auquel la Commune adhérerait, au nouveau Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication, désigné sous le sigle du SDDEA (cf. Quoi de Neuf n° 37-Décembre 2015). Par conséquent, la Commune de Maizières adhère à ce nouveau Syndicat mixte pour les 2 compétences qu'elle détient $\Rightarrow$ l'eau et l'assainissement non collectif. Pour toutes les décisions prises concernant la compétence 1 « alimentation en eau potable », la structure locale du SDDEA est dorénavant le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE).*

M. LAMY est Président de ce COPE et les Conseillers Municipaux sont membres. Les investissements et le prix de l'eau continueront d'être décidés à l'échelon de la Commune, par l'intermédiaire du COPE.

➤ Dorénavant, le règlement des factures d'eau n'est plus à adresser au Trésor Public de Romilly-sur-Seine mais à la Paierie Départementale de l'Aube $\Rightarrow$ 24 boulevard Gambetta – BP 196 – 10006 Troyes.

❷ SERVICE ASSAINISSEMENT :

Ce service ne concerne que la Zone du Parc d'Activités de l'Aérodrome puisque le reste de la Commune est en assainissement autonome.

▪ **Approbation du compte administratif – Année 2015 :**

Le compte administratif du Service Assainissement fait apparaître un excédent cumulé de 3 223,55 € (hors restes à réaliser).

▪ **Adoption du Budget 2016 :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget du **Service d'assainissement 2016**, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- ♦ Section d'exploitation $\Rightarrow$ 27 500 €
- ♦ Section d'investissement $\Rightarrow$ 15 000 €

3 COMMUNE :

◆ Recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) pour le service technique :

Dans le cadre du dispositif du CUI - CAE et afin de pallier au surcroît d'activité engendré principalement par l'entretien des espaces verts, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, et ce à compter du 1^{er} avril 2016. Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an, avec possibilité de renouvellement dans la limite de 2 ans.

M. Mimoun MOUMNI a été recruté sur ce poste.

Pour cet emploi, la collectivité bénéficie d'une aide de l'Etat de 85 % et à l'exonération de certaines cotisations patronales.



◆ Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de transport et de distribution d'électricité :

Une nouvelle redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux électriques a été créée. Elle est due aux communes, proportionnellement à la longueur des lignes de transport d'électricité installées et remplacées.

Le Conseil Municipal fixe le montant de cette redevance dans la limite du plafond suivant $\Rightarrow 0,35 \text{ € / mètre de ligne de transport d'électricité}$. Il sera revalorisé chaque année.

Questions diverses :

Monsieur le Maire a présenté les principales orientations budgétaires 2016 aux membres de la Commission des Finances, afin d'en débattre ensemble.

La séance est levée à 23h30

+ Séance du 31 mars 2016 à 20h30

◆ Numérique à l'école :

Dans le cadre du numérique à l'école, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la plus avantageuse, présentée par la Société CA2SI de Troyes, pour l'acquisition et l'installation de :

- 2 vidéoprojecteurs interactifs, équipés chacun d'un ordinateur portable, et de 8 tablettes $\Rightarrow$ cet investissement prévisionnel s'élève à 12 097 € HT, soit 14 516,40 € TTC.

Afin de financer ce projet, le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'État au titre de la réserve parlementaire.

Commentaire : pour faire suite à l'équipement numérique des classes de CE₁/CE₂ et CE₂/CM₁ (cf. Quoi de Neuf N° 37-décembre 2015), ce nouveau matériel est destiné aux 2 autres classes.

Le numérique sera ainsi généralisé à toute l'école.

◆ Convention de prestations de services et d'assistance entre la Commune de Maizières et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la CCPRS et les communes membres ont approuvé favorablement le rapport relatif aux mutualisations de leurs services.

Il est rappelé que la CCPRS s'est vue confier de nouvelles compétences et ne peut donc plus assurer un certain nombre de missions, notamment en cas d'absence de ses agents.

Dans l'attente de la mise en place effective de ces services mutualisés, la CCPRS et la Commune de Maizières souhaitent conclure une convention de prestations de services et d'assistance, et ce dans une démarche de rationalisation et de recherche d'économies.

Cette convention permettra à la Commune d'apporter son concours à la CCPRS, en mettant à sa disposition :

- Ses services (administratifs, finances, techniques et espaces verts) pour effectuer certaines missions $\Rightarrow$ remplacement de l'agent d'accueil, gestion administrative diverse, conseils et assistance comptables, travaux d'entretien des structures et des bâtiments communautaires, entretien extérieur des équipements communautaires, etc ;
- Ses moyens, comme principalement le matériel bureautique, les véhicules spécialisés, les fournitures de bureau, les matériels de voirie et bâtiments, etc.

Il est convenu que les prestations de personnel de la Commune à la CCPRS seront subordonnées aux besoins de la Commune de Maizières.

La CCPRS reversera à la Commune la somme correspondant aux frais de personnel générés par la réalisation des prestations de services, mais aussi au remboursement des divers frais occasionnés par l'utilisation de matériels ou fournitures pour l'exécution des missions.

◆ **Élection d'un Conseiller Communautaire supplémentaire :**



Lors du renouvellement du Conseil Municipal de mars 2014, 5 délégués communautaires ont été élus pour siéger à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) :

➤ MM. Michel LAMY, Francis STEVENNE et Jean BOTELLA - Mmes Marie-Claire FLORET et Valérie NOBLET

Suite à l'arrêté préfectoral modificatif du 21 mars 2016, la Commune de Maizières se voit attribuer un siège supplémentaire ⇒ Mme Elisabeth PARIAT est élue pour siéger au sein de la CCPRS.

◆ **Approbation du compte administratif 2015 :**

Le Compte Administratif 2015 de la Commune fait apparaître un solde global positif de 214 562,43 € (restes à réaliser inclus), qui se décompose comme suit :

- ◆ En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 187 514,11 € et les dépenses à 955 873,21 €, **d'où un excédent de 231 640,90 € ;**
- ◆ En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1 351 878,91 € et les dépenses à 1 173 751,38 €, **d'où un excédent de 178 127,53 € ;**
- ◆ Reste à réaliser en investissement au 31/12/2015 ⇒ 139 700 € en recettes et 334 906 € en dépenses, d'où un déficit de 195 206 €.

◆ **Adoption du Budget Communal 2016 :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget communal 2016 de la commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- ◆ Section de fonctionnement ⇒ 1 314 472 €
- ◆ Section d'investissement ⇒ 935 515 €

Principaux investissements prévus au budget 2016 :

- Ravalement mur de l'école ⇒ 8 300 €
- Ravalement mur du logement communal sis 5 rue des Ecoles ⇒ 3 350 €
- Couverture de la salle polyvalente ⇒ 55 000 €
- Aménagement d'un « jardin du souvenir » au cimetière ⇒ 4 200 €
- Remplacement de l'alarme incendie à l'école qui n'est plus aux normes ⇒ 2 500 €
- Acquisition de véhicule, mobilier et matériel divers :
 - Tracteur et nacelle pour le service technique 68 500 €
 - Jeux pour petit jardin de l'Ecole (pyramide, petit train et tortue) 7 000 €
 - 2 ordinateurs portables 3 000 €
 - Panneaux de signalisation 3 000 €
 - Illuminations Noël 1 550 €
 - Vitrine cimetière 700 €
 - Étagères pour archives Mairie 800 €
 - 30 chaises supplémentaires Salle Associations 800 €
- Projet de réaménagement des locaux de la Mairie ⇒ 110 000 € (frais d'études) :

Commentaire : lors du vote du budget 2015, le Conseil Municipal a décidé de lancer l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux (cf. Quoi de Neuf n° 36 Spécial Budget 2015). Au vu des subventions attribuées aux collectivités pour ces travaux de mise en accessibilité, une réflexion est actuellement menée pour le réaménagement de la Mairie. En plus d'une obligation réglementaire, notre souhait serait d'améliorer le fonctionnement et l'offre de services de la Mairie en adaptant les locaux aux différents besoins, notamment dans le cadre de l'accueil du public (guichet, salle des mariages actuellement située à l'étage,)
⇒ affaire à suivre.

◆ Vote des taux d'imposition 2016 :

Les taux d'imposition, qui n'ont pas été modifiés depuis 2009, sont maintenus comme suit :

- Taxe d'habitation 19,78 %
- Foncier bâti 13,37 %
- Foncier non bâti..... 20,27 %
- C. F. E. 15,20 %

La séance est levée à 23h30

+ Séance du 21 avril 2016 à 20h30,

◆ Election des délégués au SDDEA pour les compétences 1 « Alimentation en eau potable » et 3 « Assainissement non collectif » :

Vu les statuts du nouveau Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) auquel la Commune adhère pour les compétences « alimentation en eau potable » et « assainissement non collectif », il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

- **Ont été élus** pour siéger au sein du SDDEA : M. Michel LAMY > délégué titulaire
Mme Marie-Claire FLORET > déléguée suppléante

La séance est levée à 21h30.

+ Séance du 9 juin 2016 à 20h30 – Absents excusés : M. Jean BOTELLA et Mme Sophie CHAUVE.

◆ Renouvellement du contrat Horizon Villages pour les logiciels de la Mairie :

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat « Horizon Villages JVS BOX Nouveau Millésime » conclut avec notre prestataire de logiciels JVS-MAIRISTEM.

- Récapitulatif des coûts annuels (sur une période de 3 ans) :
 - En investissement ⇨ 4 475 € pour la cession des licences ;
 - En fonctionnement ⇨ 1 918 € pour la mise à niveau des logiciels (comptabilité, population, gestion du personnel, ...), l'assistance à l'utilisation et la mise à disposition du matériel.

◆ Assistance technique apportée aux communes par le Conseil Départemental de l'Aube en matière de voirie :

Depuis le 1er janvier 2014, la loi de finances pour 2014 a supprimé l'Assistance TEchnique pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), fournie par l'Etat aux collectivités. Après une période de transition mise en place pour achever certaines missions, cette suppression est réellement effective depuis le 1er janvier 2016.

Face à ce désengagement de l'Etat, le Conseil Départemental propose aux communes, dont le seuil ne dépasse pas 5 000 habitants, de leur offrir une mission d'assistance technique dans les domaines de la voirie et de l'aménagement des espaces publics, moyennant le versement d'une prestation financière fixée :

- par rapport au poids démographique de la commune ⇨ 0,45 € HT par habitant ;
- par rapport à la longueur de la voirie ⇨ 20 € HT par kilomètre de voie communale ;
- et à 5 % du montant HT des travaux réalisés pour des missions occasionnelles.

A titre indicatif, le montant de la participation financière annuelle de la commune, calculé sur la base des données 2015, serait de 1 275 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune à la mission « assistance technique aux communes en matière de voirie », à compter du 1^{er} juillet 2016.

Il est précisé que la Commune restera maître d'ouvrage en matière de travaux sur la voirie communale.

Il est également décidé d'adhérer aux groupements de commandes avec le Département pour les marchés de fourniture de voirie et de travaux d'entretien routier, ce qui engendre une économie non négligeable.

◆ Annulation de factures et admission en non-valeur de titres de recettes - Service des Eaux et Commune :

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une côte irrécouvrable d'un montant total de 3 793,24 €, et ce suite à des liquidations judiciaires et divers impayés sur les années 2009 à 2016.

◆ **Dénomination de la Voie de la Garenne :**

Les communes de Maizières et Romilly sont propriétaires, pour moitié, du « Chemin rural fin de Romilly », dit « Voie de la Garenne » sur Maizières ⇒ côté droit sur Maizières et côté gauche sur Romilly.

Un nouveau panneau signalétique « Chemin dit de la fin de Maizières » a été installé par la ville de Romilly, sans aucune concertation.

Depuis ce changement d'appellation, des problèmes sont rencontrés dans la distribution du courrier des riverains.

Afin d'y remédier, le Conseil Municipal décide que le « Chemin rural dit fin de Romilly » soit définitivement dénommé « Voie de la Garenne » et d'attribuer des numéros de voirie.

◆ **Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction du nouveau CES de Romilly-sur-Seine et de ses installations sportives :**

Un avis favorable est émis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la gestion et la construction du nouveau CES de Romilly-sur-Seine et de ses installations sportives.

Les compétences exercées par ce Syndicat seront gérées directement par un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

◆ **Recrutement d'un ATSEM de 1ère classe :**

Suite à sa demande, Mathilde BOUNIOL, ATSEM de 1^{ère} classe affectée à la classe de petite-moyenne section de maternelle, sera mutée sur la commune de Mesgrigny à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un nouvel agent sur ce grade, afin de pourvoir à son remplacement

◆ **Recrutement d'agents vacataires :**

Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) mises en place depuis la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents vacataires pour l'encadrement et l'animation de ces activités au cours de l'année scolaire 2016-2017.

◆ **Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour l'Accueil de Loisirs « Les Galopins » :**

Par délibération en date du 27 août 2015, le Conseil Municipal a créé un emploi en CUI - CAE pour assurer les fonctions d'animation au sein de l'Accueil de Loisirs « Les Galopins », et ce pour une période de douze mois à compter du 1^{er} septembre 2015. Mélanie PUMA a été recrutée sur ce poste.

Suite à une réorganisation de service au sein de l'Accueil de Loisirs, il s'avère qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animation, et ce notamment afin de respecter le taux d'encadrement.

A ce titre, le Conseil Municipal décide de renouveler le CUI - CAE de Mélanie PUMA, pour une nouvelle période de douze mois à compter du 1^{er} septembre 2016.

Cet agent est recruté sur un poste à temps non complet, à raison de 28h30 hebdomadaires ⇒ la commune bénéficie d'une aide de l'Etat de 70 % sur les 20 premières heures et de l'exonération de certaines cotisations patronales.



◆ **Assainissement des eaux usées :**

Le bureau d'études WANTZ INGENIEUR CONSEILS a été retenu pour réaliser la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) des études préalables à la mise en œuvre de l'assainissement collectif sur la commune, à savoir :

- Réalisation d'une étude parcellaire (800 logements), en complément de celle déjà réalisée en 2002 portant à l'époque sur 656 logements ⇒ évaluée à 112 000,00 € HT ;
- Levé topographique ⇒ évalué à 22 000,00 € HT ;
- Analyses amiante et HAP sur le revêtement bitumineux des voiries existantes ⇒ évaluées à 30 000,00 € HT ;
- Mission SPS - Phase conception ⇒ évaluée à 8 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide de lancer ces études, dont le coût total est estimé à 172.000 € HT, soit 206.400 € TTC, et approuve le plan de financement suivant :

- Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ⇒ 86 000 € HT ;
- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube ⇒ 6 000 € HT ;
- Emprunt ou autofinancement ⇒ 80 000 € HT ;

Il est précisé que ces études ne seront pas notifiées avant l'accord des subventions de ces 2 organismes.

Questions diverses :

- Gravillonnage de la rue de l'Orme :

Des travaux de réfection de voirie de la RD 20 sont programmés par le Conseil Départemental. Vu l'état de la rue de l'Orme, il apparaît opportun de profiter de ces travaux pour la gravillonner, et ce afin de bénéficier du matériel qui sera sur place, mais également d'un tarif très avantageux en passant par le Conseil Départemental ⇒ 21 500 € TTC. Les travaux sont prévus pour début septembre.

- Hôtel des Granges :

Suite à la mise en vente de l'Hôtel des Granges, la Commune avait quelque peu envisagé la possibilité de l'acquérir. Vu l'avis du Service des Domaines estimant ce bien à 305 000 € et la vétusté des bâtiments, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'abandonner ce projet.

- Recensement de la population :

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Désormais, chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires par internet. Bien entendu, la réponse sur imprimé papier restera possible.

3 agents recenseurs seront recrutés sur la Commune avant la fin de l'année.

Toute information concernant le déroulement de cette opération sera communiquée en temps utile.

- Aménagement de la Mairie :

L'avant-projet sommaire (APS) de réaménagement de la Mairie (cf. compte-rendu du 31 mars 2016 ci-dessus) a été confié à la SIABA ⇒ les plans d'aménagement des locaux élaborés par cette dernière sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Une décision sera prise ultérieurement.

La séance est levée à 23h40

En espérant vous avoir apporté le maximum d'informations, je reste toutefois à votre disposition pour répondre à vos interrogations et votre écoute pour d'éventuelles remarques, sur rendez-vous ou à votre convenance.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, d'excellentes vacances d'été.

Michel LAMY, Maire

Rappels importants

- Les travaux de bricolage ou de jardinage exercés par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, scies, perceuses, etc.... ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne peuvent être effectués que **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**
- Les propriétaires possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre des mesures propres à éviter une gêne pour les voisins. Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.
- Tout brûlage à l'air libre, c'est-à-dire la destruction par le feu de déchets ou matières, est interdit de manière permanente et en tout lieu.

Informations :

ASSISTANTES MATERNELLES :

Depuis le mois d'avril, les assistantes maternelles de Maizières, accompagnées des enfants dont elles ont la garde, se réunissent deux fois par mois le vendredi matin, de 9h30 à 11h, à l'Accueil de Loisirs « les Galopins ».

Des activités manuelles, jeux de société, comptines et danses sont proposés aux enfants.

A partir de septembre, elles intégreront le PEDT (Projet Educatif Territorial) avec Cécile, Directrice « des Galopins » et participeront aux réunions d'informations avec les intervenants ainsi qu'aux différentes manifestations (décorations de Noël, Pâques, etc....).

Pour plus d'informations, contacter Mme DURAND Nadine au 03 25 24 45 70.

OTNVS (Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de Seine) :

Dans le cadre de l'opération « **Un Jour, Une Eglise** » organisée par l'OTNS, des journées portes ouvertes auront lieu à l'Eglise de Maizières : les samedis 9 juillet et 6 août à partir de 14h30 et le samedi 3 septembre à partir de 16h30.

Pour les autres Eglises du Nogentais inscrites à cette manifestation, un flyer est disponible en Mairie.

Festivités des 13 et 14 juillet à Maizières



Mercredi 13 juillet

(parking du stade)



À partir de 19h30

Apéritif offert aux Maiziérons

Vers 20h

Jeux divers pour tous

et animations avec la participation de la Renaissance (banda)



Petite restauration sur place

Vers 22h30

Retraite aux flambeaux avec concours de lampions



Vers 23h30



GRAND FEU D'ARTIFICE

Suivi d'un



BAL POPULAIRE *(parking du stade)*

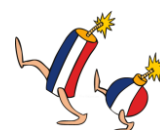


Venez participer et partager un moment de convivialité.

Jeudi 14 juillet

À 11h : La population est invitée à se rassembler Place de la Mairie :

- Défilé avec dépôt de gerbes au monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur.
- Distribution de bonbons aux enfants présents.



 Par arrêté municipal en date du 21 juin 2016, l'utilisation des pétards est interdite les 13 et 14 juillet, et ce à des fins de sécurité des biens et des personnes.

État civil du 15 décembre 2015 au 30 Juin 2016 |

Ils nous ont quittés :				
<u>Le 30 décembre 2015</u>	<u>Le 11 janvier 2016</u>	<u>Le 23 janvier 2016</u>	<u>Le 13 février 2016</u>	
Michel LEBON	René SPEEG	Mariette COLSON	Georges PANGAUT	
∞	∞	∞	∞	
<u>Le 22 février 2016</u>	<u>Le 23 février 2016</u>	<u>Le 20 mars 2016</u>	<u>Le 26 mars 2016</u>	<u>Le 1^{er} avril 2016</u>
Jean-Claude MEUZERET	William VASSARD	Christian LANERY	Jeannine G'SPANN	Ingrid SETERA
∞	∞	∞	∞	∞
<u>Le 7 avril 2016</u>	<u>Le 13 avril 2016</u>	<u>Le 15 avril 2016</u>	<u>Le 8 mai 2016</u>	<u>Le 9 juin 2016</u>
Georgette LEBON	Daniel LENOIR	Colette BLANC	Nicole FRICOUT	Joël BACH
∞	∞	∞	∞	∞
<u>Le 11 juin 2016</u>	<u>Le 14 juin 2016</u>	<u>Le 16 juin 2016</u>	<u>Le 18 juin 2016</u>	<u>Le 25 juin 2016</u>
Christine ROYER	Daniel GRAMAIN	Bernard MUZARD	Arlette LENOIR	Paul FORGEOT

L'agenda |

Samedi 8 et dimanche 9 octobre 2016 à la salle polyvalente

- Journées du timbre.

Du 9 au 23 octobre 2016 à l'Église Saint Denis

- Exposition « énergies à eau et à vent » (moulin, éolienne, etc..) organisée par l'association Histoire et Patrimoine.

Samedi 15 et dimanche 16 octobre 2016

- Fête patronale ⇒ un flyer des festivités sera distribué.

Vendredi 11 novembre 2016

- Rassemblement place de la Mairie à 10h45, défilé avec la Renaissance, dépôt de gerbes au Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur.

Samedi 12 et dimanche 13 novembre 2016 à la salle polyvalente

- Exposition de peintures organisée par "La Maiziéronissime".

Vendredi 19 novembre 2016 à la salle polyvalente

- Soirée Beaujolais Nouveau.

Samedi 3 décembre 2016

- Téléthon.

Vendredi 16 décembre 2016 à la salle polyvalente

- Fête de Noël.

Infos utiles |

Ramassage tri sélectif : mardi 12 juillet - mardi 26 juillet - mardi 9 août - mardi 23 août - mardi 6 septembre
mardi 20 septembre - mardi 30 septembre - mardi 4 octobre - mardi 18 octobre - mercredi 2 novembre
mardi 15 novembre - mardi 29 novembre - mardi 13 décembre - mardi 27 décembre

Vos sacs et cartons sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

- ⚠ **Attention** : ⇒ en cas de pluie, évitez de sortir vos cartons et vérifiez que vos sacs soient bien fermés ;
⇒ en cas de grand vent, évitez de sortir vos cartons et vos sacs.

Ramassage ordures ménagères : le lundi. Si le lundi est férié, ramassage le mercredi.

Vos poubelles sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

- ☞ **Rappel** : un grand nombre d'objets recyclables sont encore retrouvés dans les poubelles normales
⇒ des containers (verre, journaux, prospectus et textiles) situés sortie Maizières (direction Sauvage) et à proximité du stade sont à votre disposition pour les déposer.

Lors de vos déplacements à la déchetterie, pensez à sécuriser votre chargement de déchets verts, gravats, encombrants, etc ..., afin d'éviter tout risque de perte et de chute sur la voie publique.

Votre poubelle n'a pas été vidée ? Votre sac de Tri Sélectif n'a pas été ramassé ? Votre poubelle est cassée ou détériorée ? Appelez le 03 25 39 53 56

Pour plus d'infos utiles ⇒ le livret Bienvenue à MAIZIÈRES remis à jour régulièrement est disponible en mairie

Ce bulletin municipal vous appartient.

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres du Comité de rédaction :

S. CHAUVÉ - N. DURAND - N. GUILLEMINOT - B. MOYÉMONT - V. NOBLET - P. NONAT - A. ROBIN - F. STÉVENNE.

Directeur de la publication : M. LAMY

Celui-ci paraîtra sur le site Internet privé du village <http://www.maizieres.net>

Sur ce site, vous trouverez aussi un aperçu des dernières infos, de la vie et de l'histoire de la Commune.